

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance  
ordinaire  
mai  
2016

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 4 mai 2016 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire  
M. François Audet, conseiller  
M. Ghislain Bélanger, conseiller  
M<sup>me</sup> Lynda Carrier, conseillère  
M. Vincent Fortier, conseiller  
M. Martin Lacasse, conseiller  
M. Carl Robichaud, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

160501

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Vincent Fortier  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le procès verbal de la dernière réunion est adopté tel que rédigé.  
Adopté

160502

COMPTES

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 333 352,52 \$ et celui des revenus de 43 065,88 \$ pour le mois de mars 2016 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Adopté

Administration générale :	71 035,10 \$
Sécurité publique :	15 859,36 \$
Transport :	74 280,86 \$
Hygiène du milieu :	79 353,13 \$
Santé et bien-être :	0,00 \$
Aménagement et urbanisme :	20 865,00 \$
Loisirs et culture :	66 529,34 \$

Frais de financement : 5 501,73 \$

RAPPORT DU MAIRE

160503

RÈGLEMENT 16-283  
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
05-160 « PLAN D'URBANISME »

CONSIDÉRANT que le plan des affectations à l'échelle du périmètre urbain est remplacé par celui qui est annexé ;

Il est proposé par Carl Robichaud  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le projet de règlement portant le titre de « Règlement modifiant le règlement 05-160 « Plan d'urbanisme » » et portant le numéro 16-283.

Adopté

160504

RÈGLEMENT 16-285  
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT 05-161 « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de « Règlement modifiant le règlement 05-161 « Règlement de zonage » » et portant le numéro 16-285.

Adopté

160505

RÈGLEMENT 16-284  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉVELOPPEMENT 279

CONSIDÉRANT que le conseil désire à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, et de voirie dans le développement 279, selon les estimés et les plans préliminaires préparés par Tetra tech inc., en date du 25 mars 2016, incluant les frais, les taxes et les imprévus tels qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par les ingénieurs de Tetra tech inc., lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite à dépenser une somme de 1 821 000 \$ aux fins du présent règlement ;

CONSIDÉRANT qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil désire à emprunter une somme de 1 821 000 \$ sur une période de 10 ans.

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de « Règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, et de voirie pour le développement 279 et un emprunt pour un montant de 1 821 000 \$ » » et portant le numéro 16-284.

Adopté

160506

RÈGLEMENT 16-287  
MODIFICATION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse doit être d'au moins six (6) et d'au plus six (6) ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district ne sera ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pour cent (25 %), au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

Il est proposé par Vincent Fortier  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte avec dispense de lecture le règlement portant le titre de « Règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux » » et portant le numéro 16-287.

Adopté

160507

RÈGLEMENT 16-281  
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES  
PERSONNES ET PROPRIÉTÉS

Il est proposé par Vincent Fortier  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le règlement portant le titre de « Règlement modifiant le règlement 14-264 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » » et portant le numéro 16-281.

Adopté

160508

RAPPORT FINANCIER  
DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ANNÉE 2015  
POUR LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par François Audet  
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte le rapport financier préparé par Raymond Chabot Grant Thornton en date du 4 mai 2016. Les revenus de fonctionnement de l'administration municipale sont de 3 724 206 \$, ceux du Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) inc. sont de 25 809 \$ pour un total consolidé de 3 730 015 \$. Les charges de l'administration municipale sont de 3 986 200 \$, ceux du Charolais Champêtre sont de 46 253 \$ pour un total consolidé de 4 032 453 \$. En incluant les montants conciliés à des fins fiscales, l'administration municipale termine l'année 2015 avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 80 195 \$, le Charolais Champêtre avec un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 41 146 \$ pour un excédent de fonctionnement à des fins fiscales consolidées de 39 049 \$.

Adopté unanimement

160509

RAPPORT FINANCIER  
RAPPORT FINANCIER 2015 : OFFICE  
MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte le rapport financier 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Charles qui prévoit une participation financière de 653 \$ au déficit du programme d'habitation à loyer modique et une participation de 1020 \$ au déficit du programme de supplément au loyer.  
Adopté

160510

REDDITION DE COMPTE  
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN  
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 32 597 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les dates signifiées pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

160511

REMBOURSEMENT DE CAPITAL  
RÉTROCAVEUSE (7 603,65 \$) ET  
CHARGEUR (45 680,18 \$)

CONSIDÉRANT que la municipalité a financé en trop un montant de 7 603,65 \$ lors de l'acquisition d'une rétrocaveuse en réponse à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 13-245 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a financé en trop un montant de 45 680,18 \$ lors de l'acquisition d'une rétrocaveuse en réponse à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 14-266 ;

CONSIDÉRANT que le financement des règlements 13-245 et 14-266 a été adopté en janvier 2015 par la résolution 150110 ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise le remboursement d'une partie du capital emprunté en réponse à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 13-245, soit un montant de 7 603,65 \$.

2. Le conseil autorise le remboursement d'une partie du capital emprunté en réponse à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 14-266, soit un montant de 45 680,18 \$.

Adopté

160512

ACCEPTATION DE VENTE  
DÉVELOPPEMENT 279 (LOT 5 790 913)  
AUDREY ST-HILL ET DAVE MARQUIS

CONSIDÉRANT la résolution 151205 adopté en décembre 2015 acceptant de vendre le lot 5 790 913 à M<sup>me</sup> Audrey St-Hill, résidant au 46, rue Barras, Lévis, suivant la promesse d'achat intervenue avec la municipalité ;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Audrey St-Hill désire faire l'acquisition du 5 790 913 conjointement avec M. Dave Marquis ;

CONSIDÉRANT que M. Dave Marquis accepte d'acheter selon les mêmes modalités que celles prévues dans l'entente signée par M<sup>me</sup> St-Hill et la municipalité le 18 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT le contrat de vente préparé par la notaire Jessie Labrecque daté du 19 avril 2016.

Il est proposé par Carl Robichaud  
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil accepte de vendre le lot 5 790 913 à M<sup>me</sup> Audrey St-Hill et M. Dave Marquis selon les conditions établies dans le contrat de vente préparé par la notaire Jessie Labrecque daté du 19 avril 2016.

2. Le conseil autorise le maire Dominic Roy ou le maire suppléant Martin Lacasse et le directeur général Nicolas St-Gelais à signer tous les contrats de vente notariés, pour et au nom de la municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté

160513

**AUTORISATION DE REPRÉSENTATION**  
**DOSSIER 300-32-000118-155**

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par Ghislain Bélanger

RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le directeur général Nicolas St-Gelais à représenter la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse dans le dossier portant le numéro 300-32-000118-155.

Adopté

160514

**ACCEPTION DE SOUMISSION**  
**RINÇAGE DU RÉSEAU**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se doter d'une procédure efficace, et à la fois optimisée en termes d'utilisation d'eau pour le rinçage de son réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la municipalité a procédé à une demande de soumissions ;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions ;

Il est proposé par Martin Lacasse  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroi le contrat de rinçage du réseau d'aqueduc à Aqua Data au montant de 5 495\$, à part les taxes applicables ;

2. Le conseil mandate M. Jean-Francois Comeau, directeur général adjoint, comme signataire de la soumission.

Adopté

160515

**AUTORISATION DE TRANSACTION**  
**DOMINIC LAFLAMME ET VALÉRIE HAINS**

CONSIDÉRANT la cession intervenue entre la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et M. Christian Laflamme le 5 octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT que la cession est faite en considération de l'entente signée entre les parties le 4 juin 2012 ;

CONSIDÉRANT que l'entente signée entre les parties le 4 juin 2012 stipule que la municipalité cédera une partie de terrain situé au Nord Ouest du lot 5 038 775 aux intervenants, Dominic Laflamme et Valérie Hains, domiciliés au 2675, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 160406 adopté le 6 avril 2016 autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre Ferme Robertier enr. SENC et la Municipalité et accepte que la municipalité procède à l'acquisition d'une partie du lot 5 355 983 suivant les modalités de la promesse d'achat du 4 avril 2016.

Il est proposé par Lynda Carrier  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil accepte de céder une partie du lot 5 355 983 à Dominic Laflamme et Valérie Hains, suite à l'acquisition de cette parcelle par la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse à Ferme Robertier enr. SENC, suivant les modalités de la cession intervenue entre la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et M. Christian Laflamme le 5 octobre 2012.

2. Le conseil mandate Me Nathalie Leblond, notaire, afin de réaliser le contrat et autorise le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.  
Adopté

160516 DEMANDE DE SUBVENTION

A) CLUB NAUTIQUE DE LA BORROMÉE

Le conseil octroie une subvention de 1000 \$ au club nautique Borromée. Cette subvention est payable en temps d'homme et en machinerie.

Il est proposé par Vincent Fortier  
appuyé par Carl Robichaud  
Adopté

160517 B) AMIS DU PARC RIVERAIN DE LA RIVIÈRE BOYER

Le conseil accepte de donner des billets de spectacle à la Maison de la Culture de Bellechasse au gagnant de la course des petits canards organisée par les Amis du parc Riverain.

Il est proposé par Vincent Fortier  
appuyé par Carl Robichaud  
Adopté

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE

Il est proposé par Vincent Fortier  
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 21 h.  
Adopté

Le directeur général,

Le maire,

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy

\*\*\*\*\*